

Votre contact

Monsieur Virgile CURTIT
03 88 99 31 62

Durée

1 jour
7 heures

Public

Toute personne qui connaît déjà les marchés publics, soit en tant qu'opérateurs économiques, soit en tant qu'entités publiques...

Prérequis

Connaissance de base informatique (internet, mails...) et en marchés publics.

Effectif

6 stagiaires minimum
8 stagiaires maximum

Moyens pédagogiques et techniques

- Supports PPT de cours vidéoprojeté
- Exemples DOC et PDF et situationnels de documents juridiques correspondants et à jour en direct

- Méthode théorie-pratique : exercices écrits, mise en situation, cas pratiques, théorie.

Formateur

Formateur spécialisé

Suivi et évaluation

Les acquis sont évalués en cours et en fin de formation. Une évaluation de satisfaction est complétée par les participants et une attestation de formation sera remise.

Informations complémentaires

Accessibilité de la formation

Afin de garantir un accueil attentif aux personnes en situation de handicap, en difficultés d'accessibilité ou nécessitant tout accompagnement spécifique, nous vous invitons à nous contacter au préalable afin d'étudier votre situation.

Objectifs de la formation

la vocation de cette formation très opérationnelle est de permettre aux participants de maîtriser les principaux concepts et règles afférents aux aspects juridiques et contractuels des marchés publics ; connaître les possibilités qui leur sont offertes dès lors que le marché est signé (préfinancement) ; comprendre la mécanique des documents contractuels, des engagements, des avances, des acomptes, des intérêts moratoires, des garanties financières, des pénalités de retard, de la révision des prix... ; connaître également les conditions et les modalités de contentieux et de recours, si besoin...

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire doit être en capacité de :

- Être capable d'attaquer en cas de marchés publics perdus et portant à contestation
- Être capable de se défendre en cas d'attaques ou de réclamer en cas de perte en marchés publics gagnés

Contenu

1. Rappel sur les Marchés publics
 - Le Code des Marchés Publics, la Loi Ordonnance 2005 et 2015 : les Nouveautés
 - Comment lire contractuellement la publication et le DCE
2. Décrypter les documents d'un DCE et notamment les Documents contractuels
 - AAPC ; - RC ; - CCTP/CCTG ; - DC3 (AE) ; - PRIX (BPU, DQE, DPGF...) ; - CCAP/CCAG ; - ...
3. La réponse : on perd...
 - Ce que l'on sait et quand
 - Quelles actions faire avant la signature avec l'entreprise retenue
 - Quelles actions faire après la signature avec l'entreprise retenue
5. On a perdu et le Marché a commencé
 - Quelles actions faire une fois le marché signé
 - Que savoir par la suite
 - Aller plus loin...
6. On a gagné le Marché et les choses se passent mal
 - Que faire en cas de blocages
 - Cas de la Commission Consultative de Règlement Amiables
 - Cas du contentieux
 - Types de recours
 - Comment faire ? Qui saisir ? Dans quelles circonstances ?
 - Comment continuer un marché ? Comment s'en sortir ?
 - ...